

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 octobre 2007
Français
Original : anglais

Lettre du 17 octobre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba

En ma qualité que Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, comme suite au débat que le Conseil de sécurité a tenu, aujourd'hui, le 17 octobre, au sujet du rapport de la Commission de consolidation de la paix, un texte énonçant les positions du Mouvement des pays non alignés sur cette question importante (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Cuba,
Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés
(*Signé*) Rodrigo **Malmierca Díaz**



**Annexe à la lettre du 17 octobre 2007 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Positions du Mouvement des pays non alignés
concernant le premier rapport annuel
de la Commission de consolidation de la paix**

Le 17 octobre 2007

Le Mouvement des pays non alignés tient à saluer et à remercier M. Ismael Gaspar Martins, Représentant permanent de l'Angola et premier Président de la Commission de consolidation de la paix, pour la façon exemplaire dont il a dirigé la Commission et pour tout ce qui a été accompli sous sa houlette au cours de la période considérée.

Issue d'une des grandes décisions prises au Sommet mondial de 2005, la Commission de consolidation de la paix a, au cours de sa première année d'existence, posé une bonne partie des fondements nécessaires à l'exécution du mandat et des fonctions essentielles dont elle doit s'acquitter, étant l'organe consultatif intergouvernemental des Nations Unies expressément chargé d'aider les pays en situation d'après conflit.

La fin de la première année de fonctionnement et la présentation du premier rapport annuel au Conseil de sécurité^a représentent un moment clef dans l'histoire de la Commission et mettent en évidence un mécanisme institutionnel spécialement chargé de répondre aux besoins particuliers des pays sortant d'un conflit dont la situation est soumise à son attention afin de les mettre sur la voie du relèvement, de la réinsertion et de la reconstruction et, par la suite, d'une reprise économique et d'un développement durables.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite, en particulier, de l'exhaustivité du rapport, qui constitue à son avis un compte rendu fidèle et objectif de ce qui s'est produit pendant la période considérée.

Le Mouvement des pays non alignés constate que, comme tout nouvel organe, la Commission a consacré beaucoup de temps, les premiers mois, à des questions d'administration, d'organisation et d'orientation, ce qu'il comprend bien puisqu'elle devait trouver ses marques et s'efforcer de s'acquitter de son mandat à l'égard du Burundi et de la Sierra Leone, les deux premiers pays dont elle avait à s'occuper. Malgré cela, des progrès ont été accomplis sur place.

Le Mouvement des pays non alignés sait aussi que des ressources accrues et une coordination améliorée ne permettront pas, à elles seules, de consolider la paix durablement. Le principe de la maîtrise nationale du processus doit se trouver au cœur de toute stratégie élaborée en vue de poser les bases d'une paix durable.

Tout en sachant que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont liés entre eux, le Mouvement des pays non alignés estime qu'il faut trouver le juste équilibre en ce qui concerne le développement, surtout au cours de la phase cruciale de consolidation de la paix, pendant laquelle le processus doit

^a Voir A/62/137-S/2007/458.

absolument reposer sur des stratégies de réduction immédiate des risques. Ces stratégies visent à réduire la pauvreté et sont axées sur l'enseignement et la formation, le développement agricole rural, la réforme du secteur privé et d'autres initiatives de renforcement des capacités ayant notamment pour objectif de créer des conditions favorables à l'investissement, autant d'éléments qui, conjugués, conduisent à la création d'emplois et, partant, à une amélioration générale des conditions de vie et de l'existence des populations locales.

Le Mouvement des pays non alignés compte bien poursuivre le dialogue avec la Commission, en faisant fond sur les succès des derniers mois et en tenant toujours compte du fait que les pays dont la Commission examine la situation ont besoin d'interventions rapides pour pouvoir exécuter des projets prioritaires dans le cadre du processus de relèvement et de reconstruction.

En outre, la Commission de consolidation de la paix doit continuer à trouver des moyens pour que les ressources du Fonds pour la consolidation de la paix, une fois leur allocation approuvée, parviennent dans les pays bénéficiaires le plus rapidement possible. Il ne sert pas à grand-chose de dire que des besoins sont urgents si le désintérêt et la négligence doivent ensuite prévaloir au moment crucial.

Au cours de sa deuxième année de fonctionnement, la Commission devra se coordonner plus étroitement avec les autres organes de l'ONU, le Fonds pour la consolidation de la paix et les pays et organismes donateurs, en particulier ceux qui se trouvent sur place dans les pays sortant d'un conflit, pour que les écueils rencontrés ces derniers mois ne resurgissent pas.

À ce propos, le Mouvement des pays non alignés considère que le groupe de travail sur les enseignements de l'expérience a un rôle déterminant à jouer en proposant des solutions et en aidant la Commission à éviter les imprévus qui pourraient faire dérailler le processus de consolidation de la paix.

Dans la même veine, le Mouvement des pays non alignés se félicite de l'élaboration de stratégies intégrées de consolidation de la paix, qui définissent des orientations claires pour les activités de la Commission au Burundi et en Sierra Leone; la création de ces instruments utiles représente une réalisation importante. Ce qui semble manquer par contre est un mécanisme de surveillance et d'évaluation permettant d'apprécier et d'analyser les résultats obtenus sur le terrain. Un tel mécanisme contribuerait notamment à éliminer les doubles emplois et à mettre en évidence les domaines devant faire l'objet d'une attention accrue.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite de la participation des pays donateurs aux activités de la Commission mais tient à souligner que toutes les parties prenantes doivent être associées à ces activités, lesquelles doivent s'inscrire dans le contexte le plus large possible et reposer sur la participation du plus grand nombre, conformément au mandat de la Commission. Les décisions relatives à l'allocation de fonds doivent être fondées à la fois sur les priorités nationales et sur l'avis collectif des membres de la Commission. Les recommandations concernant l'assistance à fournir doivent cadrer avec les priorités arrêtées par le gouvernement du pays dont la Commission examine la situation. La question des orientations émanant des gouvernements doit prendre toute sa place dans la préparation des activités futures; le principe de la maîtrise nationale s'en trouvera certainement renforcé.

Le Mouvement des pays non alignés estime que, les rouages étant en place, il faudrait que les travaux acquièrent une dimension supplémentaire, c'est-à-dire que la Commission s'efforce de répondre aux attentes de la communauté internationale, en particulier des pays qui sortent d'un conflit, en produisant des résultats tangibles sur le terrain, et redouble d'activité dans les mois à venir, notamment en ajoutant d'autres pays qui essaient de consolider la paix et de s'engager sur la voie de la prospérité à la liste de ceux dont elle examine la situation. Le Mouvement a fortement à cœur qu'une aide soit prochainement apportée à d'autres pays.

De l'avis du Mouvement des pays non alignés, il faut rapidement faire un sort à l'idée erronée qu'il existe plusieurs commissions de consolidation de la paix, idée qui vient du fait que la Commission siège en diverses formations. La Commission devrait s'efforcer d'adopter, pour ses activités, une démarche plus unifiée et plus cohérente, et de coopérer beaucoup plus étroitement avec le Comité d'organisation, son principal organe directeur.

Le Mouvement des pays non alignés remercie les présidents des réunions spécialement consacrées à certains pays, M. Johan Lovald (Norvège) et M. Frank Majoor (Pays-Bas), ainsi que M^{me} Carolyn McAskie et l'équipe du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, des efforts inlassables qu'ils déploient et des contributions remarquables qu'ils ont apportées pendant la première année de fonctionnement de la Commission.

Le Mouvement des pays non alignés saisit aussi cette occasion pour présenter tous ses vœux de bienvenue et de succès au Japon, qui prend la présidence de la Commission, et aux nouveaux membres du Bureau.
